

Préparer la cession de mon animal

Une liste à cocher pour ne rien oublier avant d'appeler un refuge ou une association, et pour savoir ce que la loi exige de vous. Imprimez-la ou gardez-la ouverte pendant vos appels.

Ne déposez jamais un animal sans accord

Ne déposez jamais un animal à l'improviste : téléphonez aux structures pour exposer votre situation et vérifier qu'ils ont une place pour votre animal. Laisser un animal devant un refuge, sur un parking ou dehors est un abandon au sens de l'article 521-1 du code pénal : trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, portés à quatre ans et 60 000 € si l'animal est exposé à un risque de mort immédiat, et à cinq ans et 75 000 € s'il en meurt.

1. Avant d'appeler, je réunis

- ☐ La carte d'identification de l'animal (ou son numéro de puce à 15 chiffres)
- ☐ Son carnet de santé ou de vaccination
- ☐ Ma pièce d'identité
- ☐ S'il est stérilisé, et si ses vaccins sont à jour
- ☐ Son comportement avec les chiens, les chats, les enfants
- ☐ Ce qui m'amène à m'en séparer, en une ou deux phrases
- ☐ Le délai dont je dispose

2. Les questions à poser au téléphone

- ☐ Avez-vous de la place en ce moment, et sinon sous quel délai ?
- ☐ Quels documents dois-je apporter le jour du rendez-vous ?
- ☐ Une participation aux frais est-elle demandée, et de quel montant ?
- ☐ Mon animal n'est pas identifié : pouvez-vous vous en charger, et à quel coût ?

3. Mon journal d'appels

Les refuges sont souvent saturés. Prévoyez d'en appeler plusieurs et notez les réponses : une place peut se libérer, et on vous demandera où vous en êtes.

Structure appelée	Date	Réponse	À faire ensuite

4. Si je remets l'animal à un refuge ou à une association

C'est la voie la plus sûre : la structure vous accompagne dans la procédure. Vous signez un acte de cession qui transfère définitivement la propriété de l'animal. Vous ne pourrez pas le récupérer ensuite.

- ☐ J'ai téléphoné et obtenu un rendez-vous
- ☐ J'apporte la carte d'identification, le carnet de santé et ma pièce d'identité
- ☐ J'ai demandé le montant de la participation aux frais
- ☐ J'ai compris que la cession est définitive

5. Si je cède l'animal à un particulier

Donner un animal est encadré exactement comme une vente. Toutes ces obligations s'appliquent à une cession gratuite, et plusieurs sont à votre charge en tant que cédant.

Obligation	Espèces concernées	À la charge de
Identification préalable à la cession (article L212-10 du code rural)	Chiens, chats, furets	Le cédant
Âge minimum de 8 semaines	Chiens, chats	-
Certificat vétérinaire établi au maximum 3 mois avant la cession (article L214-8)	Chiens, chats	Le cédant
Certificat d'engagement et de connaissance signé au moins 7 jours avant la remise	Chiens, chats, furets, lapins de compagnie, équidés	Signé par celui qui reçoit l'animal, vérifié par le cédant
Attestation de cession et document d'information sur les besoins de l'espèce	Chiens, chats	Le cédant
Déclaration du changement de détenteur au fichier national, sous 8 jours	Chiens, chats, furets	Le cédant

La publication d'une annonce en ligne est strictement encadrée. Si vous cédez de la main à la main, ne remettez jamais un animal non identifié et rencontrez la personne chez elle.

6. Quatre situations qui changent tout

Votre situation	Ce que vous devez savoir
Mon chien est de catégorie 1	La cession est interdite entre particuliers, à titre gratuit comme onéreux (article L211-15). Vérifiez la catégorie auprès de votre vétérinaire ou de votre mairie, puis faites-vous accompagner.
Les petits ont moins de 8 semaines	La cession est interdite avant cet âge. Gardez la portée avec sa mère, voyez un vétérinaire, et faites stériliser la mère.
J'ai trouvé cet animal	Faites lire sa puce, déclarez-le au fichier national, puis prévenez la mairie du lieu de découverte. Le passage par la fourrière est obligatoire.
L'animal ne m'appartient pas	Seul le propriétaire peut le céder, ou ses héritiers en cas de décès. Prévoyez un accord écrit avant tout rendez-vous.

Ce document est une aide pratique. Il ne remplace pas un conseil juridique et ne décrit pas toutes les situations particulières. Chaque structure applique ses propres règles de prise en charge : posez vos questions dès le premier appel. Animaux.fr n'accueille pas d'animaux et n'assure aucun placement.